



## Conseil de sécurité

**Forum :** Conseil de sécurité

**Question :** Quelle régulation pour les déchets spatiaux ?

**Soumis par :** Délégation de la Corée du Sud

---

### *Le Conseil de Sécurité,*

*Réaffirmant* sa responsabilité principale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale,

*constatant* que l'augmentation du nombre d'objets spatiaux en orbite autour de la Terre, justifiée par le lancement de nouveaux satellites, la présence de multitudes de débris résultant de collisions, et l'abandon d'objets en fin de mission, constitue un danger majeur pour la planète et son orbite,

*ayant à l'esprit que* 75% des satellites en orbite en 2023 ne sont plus fonctionnels et sont considérés comme étant des débris,

*soucieux* du futur de nos satellites encore en activité, indispensables pour nos sociétés et mis en danger par les débris nombreux pouvant endommager et perturber leurs activités,

*rappelant également* que l'ISS, la Station Spatiale Internationale, est aussi sous la menace de ces déchets spatiaux susceptibles de compromettre l'équipage, l'habitacle et par conséquent, pouvant compromettre de nombreuses expériences scientifiques importantes pour notre futur,

*préoccupé* par les récentes manœuvres orchestrées par l'Inde qui a détruit un satellite en orbite basse grâce à un tir de missile, entraînant la création d'environ 270 déchets spatiaux et pouvant entraîner une succession de démonstrations par d'autres pays dû à des enjeux géostratégiques,

*ayant à l'esprit* que des règles ont été instaurées et approuvées à l'unanimité par les onze agences spatiales majeures en 2002 puis étendu à la totalité des activités spatiales en 2011 pour lutter contre ce problème majeur des déchets spatiaux,

*notant avec regret* que seule la France a mis en place pour lutter contre les débris, la loi sur les opérations spatiales de 2008; cette loi définit le statut d'opérateur spatial, les obligations qui en découlent et les sanctions encourues. Elle donne de nouvelles responsabilités au CNES, le Centre National d'Etudes Spatiales, et a pour but de limiter le nombre de débris spatiaux dans l'orbite terrestre basse; en 2017, le CNES dresse un bilan positif de la loi,

- 1. Se déclare convaincu* de la nécessité de réduire la prolifération des déchets spatiaux dans l'espace;
- 2. Propose* de créer une commission, avec l'aide de toutes les agences spatiales, dans l'optique de trouver des solutions concrètes à cette régulation au combien important et à contrôler le flux des déchets spatiaux;
- 3. Encourage* tous les pays impliqués dans ce problème à s'investir pleinement pour trouver une solution globale;
- 4. Exige* qu'un texte international contraignant soit adopté afin d'imposer des règles homogènes plus respectueuses relatives à la non-production de débris et à la limitation des risques de collision;
- 5. Lance un appel* pour la création d'une instance de juridiction qui permettra de décider de la responsabilité des agences spatiales en cas de dommage causé à un tiers ou en cas de collision;
- 6. décide de rester activement saisi de la question.*